

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Bagnolet, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il dispose d'un effectif de 116 postes budgétaires, auquel s'ajoute un vaste réseau d'experts, de médecins conseils, ainsi que des instances collégiales.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

INDEMNISATEUR

Dénomination du poste :

Indemnisateur

Rattachement :

Accidents médicaux

Catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi 3

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou détachement

Date de prise de fonctions :

Mars 2020

Localisation géographique :

Bagnolet (métro Gallieni)

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser à :

Ressources humaines de l'ONIAM

Tour Gallieni 2
36 avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

Service des Accidents médicaux

Effectif du service

17 dont le chef de service et le chargé de mission. Le secteur indemnisation compte 6 agents dont 2 chargés d'indemnisation référents.

Liaison fonctionnelle :

Rattachement hiérarchique au Responsable du service.

Description du poste

Missions principales :

Assurer l'instruction administrative et juridique des demandes de règlement amiable en lien avec chargés d'indemnisation référents.

Activités principales :

- Instruire les dossiers d'indemnisation : ouverture des dossiers, demandes et contrôles des pièces, ...
- Gérer la relation téléphonique avec les interlocuteurs du dossier (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles, assureurs ...).
- Rédiger des courriers, des protocoles d'indemnisation transactionnelle, ...
- Elaborer des offres d'indemnisation dans le respect du délai légal : appréciation de l'étendue des préjudices, chiffrage des préjudices extrapatrimoniaux et patrimoniaux ;
- Présenter des offres aux victimes et les informer de la suite donnée par celles-ci aux autres services.
- Effectuer le suivi administratif des dossiers.
- Selon les besoins du service, représenter l'ONIAM en commission de conciliation et d'indemnisation (CCI).

Relations fonctionnelles avec les autres services :

- Relations avec les services comptable et budgétaire de l'établissement ;
- Relations avec les services médical et juridique de l'établissement.

Profil recherché

Formation

- Baccalauréat exigé
- Formation supérieure en droit des assurances appréciée

Profil

- Expérience professionnelle souhaitée dans le secteur du dommage corporel
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles d'indemnisation en dommage corporel

Aptitudes

- Sens de l'organisation
- Rigueur
- Capacité à communiquer par oral et par écrit
- Autonomie